

J.P. DAM.

Monsieur le Bourgmestre Ph. Close,  
Hôtel de ville  
Grand place,  
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 28 mai 2018

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal Ville de Bruxelles,

J'ai pris connaissance de l'Arrêté communal du 23 avril sur la création du Square Lumumba qui m'a interpellé et choqué ; je ne comprends pas comment l'unanimité du conseil communal ait pu être acquise sur le projet dans le quartier Matonge à Ixelles et dans la région bruxelloise.

J'ai lu également l'analyse de cet arrêté, rédigée par l'asbl Mémoires du Congo dont je suis membre et arrive aux mêmes conclusions.

La création d'une place Lumumba avec un monument à sa gloire constitue une erreur politique majeure :

1. Aucun mérite ne peut être reconnu à Lumumba par les Belges ou la plupart des Congolais ;
2. Le projet de place commémorative avec monument à sa gloire va diviser les communautés congolaises et belges au lieu de les unir ;
3. Cette place risque de devenir un centre d'appel à manifestations à proximité du Palais royal.

**Je vous prie de bien vouloir noter mon opposition à ce projet et mon soutien à la demande de suspension d'exécution telle que présentée par l'asbl Mémoires du Congo.**

Veillez agréer Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal mes salutations les plus distinguées.



J.P. DAM